

UNE ZONE PROTÉGÉE



Les propriétaires privés vous remercient de respecter les lieux pour que ce patrimoine naturel continue de passionner les générations futures.



Ce site naturel est protégé en Site Classé depuis le 28 juillet 1940 pour son aspect pittoresque.



La circulation des motos est strictement interdite pour éviter toute dégradation du milieu naturel et pour préserver la quiétude des animaux et des visiteurs. La circulation des VTT est tolérée et se limite aux sentiers, dans le respect du site et de ses visiteurs.



Les feux et les barbecues sont interdits pour ne pas détériorer et perturber la vie animale et végétale, et par mesure de sécurité contre les risques d'incendie.



Il est préférable que les chiens soient tenus en laisse. En effet, ils sont susceptibles, notamment en divaguant, de provoquer des dérangements, simplement par leur odeur qui peut affoler certains oiseaux et animaux.



Ne cueillez pas les plantes : les fleurs sauvages ne supportent pas la vie dans un vase. Certaines plantes présentes sur ce site sont devenues très rares et c'est pour cette raison qu'elles sont protégées.



Le pique-nique est interdit sur le site. Des espaces aménagés et des tables sont à votre disposition près de la Mairie dans le bourg d'Uchon.



Pas de déchets : des poubelles sont prévues à cet effet et sont à votre disposition sur le parking.



Il est interdit de pratiquer le camping sur le site. L'auberge «La Croix de Messire Jean» loue des chambres.

La nature reçoit volontiers.

En échange, elle ne demande à ses invités qu'un peu de bon sens et de civilité... bien naturels !

Merci de votre compréhension...

ET OUVERTE AU PUBLIC



Un sentier vous permet de découvrir les richesses naturelles du site à l'aide de ce dépliant d'information.



Ne sortez pas du sentier, pour ne pas détériorer et perturber la vie animale et végétale, et par mesure de sécurité. Les propriétaires privés et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Une partie du site est utilisée comme zone d'activité de Vol libre. Merci de bien vouloir respecter la pratique de ce loisir.

VISITES

Un sentier d'accès libre et ouvert toute l'année.

Durée : 1 heure environ (500 mètres aller-retour).

Équipement : Jumelles.

Des visites guidées, pour les groupes organisés, peuvent être réalisées sur demande, par les **Guides en Morvan** (La Cure 71320 Charbonnat - Tél. 03 85 54 28 95), l'**Auberge « La Croix de Messire Jean »** (71190 Uchon - Tél. 03 85 54 42 06) et l'**Association Ornithologique et Mammologique de Saône-et-Loire** (Chazaut 71240 St-Cyr - Tél. 03 85 44 29 89).

RENSEIGNEMENTS

MAIRIE D'UCHON

71190 UCHON

Tél. : 03 85 54 40 78



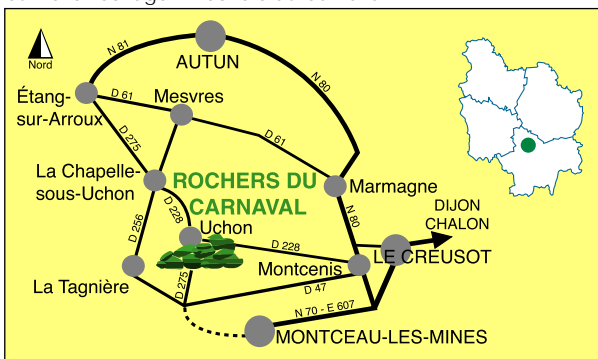
**CONSERVATOIRE
DES SITES NATURELS
BOURGUIGNONS**

Chemin du moulin des étangs

Tél. : 03 80 79 25 99

ACCÈS

Les « Rochers du Carnaval » se trouvent sur le massif d'Uchon, à 15 km environ à l'ouest du Creusot et à 20 km environ au sud d'Autun. À Uchon, suivre le fléchage « Signal d'Uchon / Table d'orientation » puis au niveau de l'auberge « La Croix de Messire Jean » suivre le fléchage « Rochers du Carnaval ».

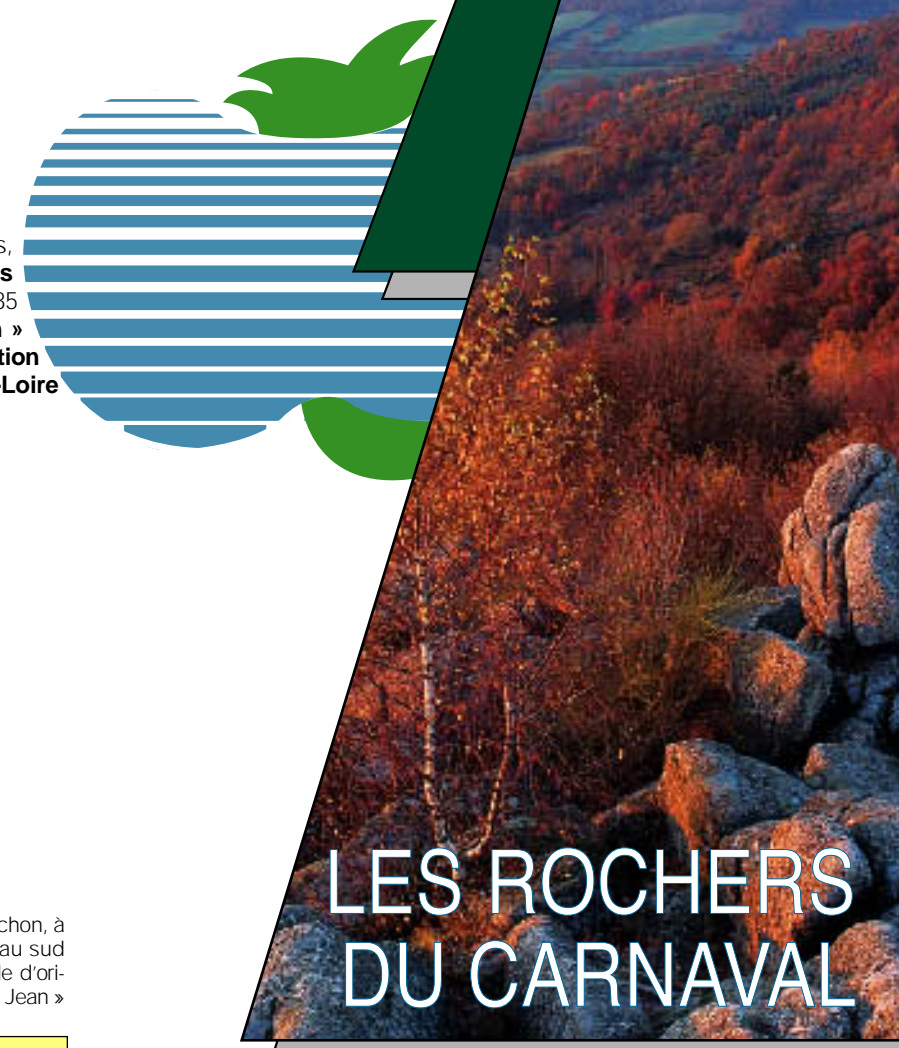


Sentier et dépliant réalisés par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, avec l'aide de l'Union Européenne (PDZR), du Conseil Général de Saône-et-Loire, et du Conseil régional de Bourgogne.

Charte graphique : O. Cartallier

Conception et mise en page : B. Hyvernât et F. Cordier

Photos : A. Chiffaut sauf mention



LES ROCHERS DU CARNAVAL

LA BOURGOGNE NATURE

LA PERLE DU MORVAN

Le massif d'Uchon, surnommé la « Perle du Morvan », présente de nombreux attraits parmi lesquels ses forêts de hêtres, ses prés parsemés de blocs de granite. Il offre un point de vue splendide sur la région bocagère d'Étang-sur-Arroux, sur le Morvan et parfois, par temps clair, le Puy-de-Dôme.

Au sommet, près du point culminant (684 m), sont concentrés les plus beaux chaos granitiques (amoncellement de gros blocs) dont les plus connus et visités sont les Rochers du Carnaval, le Nez de Chien et le Mammouth.



LE SIGNAL D'UCHON

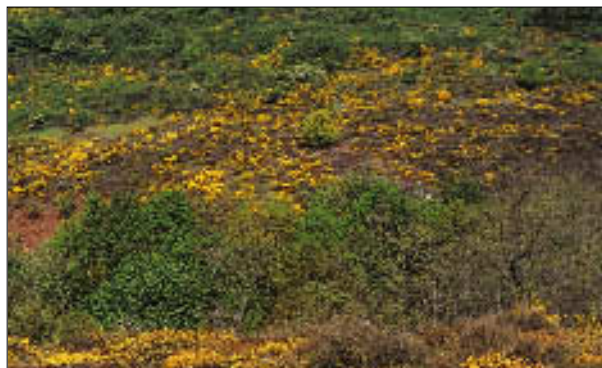
À proximité des Rochers du Carnaval se trouve un point haut, le Signal d'Uchon. Ce lieu stratégique, utilisé de longue date par l'homme, sert aujourd'hui de relais pour la radio et la télévision, mais également comme balise aérienne.

Zone d'activité de vol libre

Visiteurs, merci de bien vouloir respecter la pratique de ce loisir.

UN SITE NATUREL UNIQUE

Au printemps avec les Genêts à balais en fleur...



En automne avec les callunes roses et les hêtres flamboyants...



En hiver, les chaos sous la neige...



PAYSAGES D'HIER À AUJOURD'HUI



Autrefois, en raison d'une occupation omniprésente de l'espace, la lande était entretenue par le bétail. Les blocs étaient alors tous visibles (d'après une carte postale fournie par J. Vannier, maire d'Uchon).



En 1960, ci-contre, les chaos du Mammouth et le paysage en arrière plan étaient alors bien dégagés. Mais, l'élevage a progressivement déserté les lieux et, au fil des ans, la forêt a repris ses droits (photo ci-dessous).



En 1999, afin de réouvrir le site, des travaux de débroussaillage ont été réalisés par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.



Depuis la table d'orientation, vous pourrez apprécier le paysage de bocage verdoyant avec ses hameaux dispersés et ses gros bourgs disloqués. Il est possible d'avoir une vue sur plusieurs massifs granitiques : Montjeu, Luzy, le Mont Beuvray, le Haut-Folin et d'autres tels le Puy-de-Dôme...